La publication de ce procès-verbal est autorisée conditionnellement à la réserve suivante: Le procès-verbal sera approuvé lors de la séance ordinaire du 6 juillet 2026 et signé par le maire et la greffière ou leurs substituts.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC

Ville de Sainte-Anne-des-Monts Gaspésie

SÉANCE EXTRAORDINAIRE TENUE LE 16 JUIN 2026

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE LA VILLE DE SAINTE-ANNE-DES-MONTS TENUE LE MARDI 16 JUIN 2026, À 8 H 30 EN LA SALLE JEAN-BAPTISTE-SASSEVILLE DE LA MAIRIE DE SAINTE-ANNE-DES-MONTS.

Membres du Conseil de ville	*Titre*	*Présent. e.*	*Absent. e.*
Monsieur Simon Deschênes	Maire	☒	☐
Monsieur Mario Dupuis	Conseiller district nº 1	☐	☒
Madame Ariane Lévesque	Conseillère district nº 2	☒	☐
Monsieur Marc Portelance	Conseiller district nº 3	☒	☐
Madame Allison Servant	Conseillère district nº 4	☒	☐
Monsieur Richard Bujold	Conseiller district nº 5	☒	☐
Monsieur Serge Chrétien	Conseiller district nº 6	☒	☐

Autres personnes	*Titre*		
Monsieur Martin Richard	Directeur général	☒	☐
Madame Josée Latour	Trésorière	☒	☐
Madame Andréanne Tousignant	Greffière	☒	☐

Membres de ce conseil formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Simon Deschênes.

26-06-143 1. Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD BUJOLD ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que l'ordre du jour soit adopté tel quel.

ADOPTÉE

2. Dépôt des états financiers vérifiés au 31 décembre 2025 et du rapport de l'auditeur indépendant

Les états financiers vérifiés au 31 décembre 2025 et le rapport de l'auditeur indépendant sont déposés au dossier de la présente séance pour en faire partie intégrante.

26-06-144 3. Acceptation de soumission – Permaligne inc. – Lignage de rues

CONSIDÉRANT que chaque année, la Ville fait faire le lignage des rues;

CONSIDÉRANT que des soumissions ont été demandées et que l'entreprise Permaligne inc. a déposé la soumission la plus basse;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR SERGE CHRÉTIEN ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'accepter la soumission de Permaligne inc., au montant de 28 373,12 $, taxes incluses, pour le lignage d'un total de 65 807 mètres de ligne de centre et de ligne de rive. Cette dépense sera prise à la dépense de l'exercice et/ou au surplus accumulé.

ADOPTÉE

La publication de ce procès-verbal est autorisée conditionnellement à la réserve suivante: Le procès-verbal sera approuvé lors de la séance ordinaire du 6 juillet 2026 et signé par le maire et la greffière ou leurs substituts.

26-06-145 4. Aide financière à la Société d'histoire de la Haute-Gaspésie pour l'achat d'archives

La conseillère Allison Servant déclare être en conflit d'intérêts puisqu'elle est employée par la Société d'histoire de la Haute-Gaspésie, qu'elle s'abstient de participer aux délibérations et de voter sur cette question.

CONSIDÉRANT que la Société d'Histoire de la Haute-Gaspésie a l'occasion d'acquérir des archives et des photos de la famille Sasseville;

CONSIDÉRANT l'importance de la famille Sasseville dans l'histoire de la Ville de Sainte-Anne-des-Monts;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MARC PORTELANCE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents d'autoriser l'aide financière de 2 500 $, à la Société d'Histoire de la Haute-Gaspésie pour l'achat d'archives de la famille Sasseville.

ADOPTÉE

26-06-146 5. Acceptation d'une soumission – Les Entreprises Rémi Charest – Glissières de sécurité

CONSIDÉRANT la désuétude des glissières de sécurité dans la 2e Avenue Ouest et la 11e Rue Ouest;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR ALLISON SERVANT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'accepter la soumission de Les Entreprises Rémi Charest inc. au montant de 14 175,95 $, taxes incluses, pour le remplacement des glissières de sécurité de la 2e Avenue Ouest;

D'accepter la soumission de Les Entreprises Rémi Charest inc. au montant de 10 808,40 $, taxes incluses, pour le remplacement des glissières de sécurité de la 11e Rue Ouest, conditionnellement à ce que cette dépense soit admissible à une subvention.

ADOPTÉE

26-06-147 6. Ouverture de poste – Opérateur de machinerie lourde – Temps plein

CONSIDÉRANT la lettre de Raphaël Deschênes, reçue le 5 juin 2026, dans laquelle il annonce sa démission du poste d'opérateur de machinerie lourde - temps plein;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD BUJOLD ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'autoriser l'ouverture d'un poste d'opérateur de machinerie lourde, temps plein.

ADOPTÉE

7. Période de questions

Monsieur le maire répond aux différentes questions des personnes présentes dans la salle.

26-06-148 8. Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD BUJOLD ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que la séance soit et est levée à 8 h 53.

ADOPTÉE

SIMON DESCHÊNES
MAIRE

ANDRÉANNE TOUSIGNANT
GREFFIÈRE

****